

## Alcool en début de grossesse

Par [Soso12345](#) Postée le 11/01/2018 13:51

Bonjour,

J'ai toujours eu une consommation d'alcool un peu trop importante ( 2-3 verres de Vodka en semaine, 1 ou 2 bières le wk + vin rouge ).

J'ai depuis 2-3 mois arrêté de boire la semaine car j'avais le projet de tomber enceinte.

Pendant les fêtes de Noël, j'ai bu du samedi soir au lundi midi car beaucoup de repas de fête ( champagne + vin à chaque repas). j'ai bu également au réveillon (rhum + vin rouge).

J'ai ensuite appris début janvier que j'étais enceinte alors que normalement ça n'aurait pas du fonctionner.

Je suis donc enceinte depuis le 15 décembre alors que j'ai bu jusqu'au 1er janvier inclus.

Quelles sont les conséquences pour le fœtus ?

Merci.

---

**Mise en ligne le 12/01/2018**

Bonjour,

Nous félicitons votre volonté de mettre un terme à votre consommation dans l'objectif d'une grossesse, la période des fêtes est toujours propice à la consommation d'alcool, vous ne pensiez pas être enceinte et nous percevons aujourd'hui une inquiétude et un questionnement.

Nous ne pouvons minimiser les risques liés à la consommation d'alcool au cours de la grossesse cependant pour répondre à votre question de façon précise, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un professionnel de santé tel que votre médecin gynécologue qui pourra vous donner plus d'informations.

Cela étant, à notre connaissance, en tout début de grossesse, il existe très peu de risque d'anomalie de développement. En effet, les échanges mère/ embryon ne sont pas encore mis en place. Ils semblent commencer vers la troisième semaine selon certains spécialistes ou vers la quatrième semaine pour d'autres. Toutefois les alcoolisations durant cette période ne sont pas sans aucun risque puisqu'elles peuvent entraîner une fausse couche. Ces interruptions de grossesses très précoces passent inaperçues la plupart du temps. Evaluer le risque est complexe car il est souvent difficile de dater de façon aussi précise la conception.

Si vous souhaitez du soutien sur la question de votre consommation, vous pouvez vous rapprocher d'un professionnel de santé spécialisé en addictologie dans un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ce sont des consultations individuelles, confidentielles et gratuites. Il existe des CSAPA dans tous les départements, ne disposant pas de l'information de votre département de résidence, nous vous joignons un lien ci-dessous pour effectuer votre propre recherche.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également nous contacter de façon anonyme 7j/7 soit par téléphone au 0980 980 930 (appel non surtaxé) de 8h à 2h, soit par chat via notre site de 14h à minuit.

Bien cordialement

---

**En savoir plus :**

- [Adresses utiles du site Alcool info service](#)
- [Je vien d'apprendre que je suis enceinte](#)